

Publié le 29 novembre 2019

Dans l'Église, le laïcat peut-il revendiquer un leadership ?

Les pères et mères de famille, les médecins, les agriculteurs, les banquiers, les professeurs de philosophie, bref tous les laïcs qui font leur travail dans le monde avec un esprit chrétien et en exerçant pleinement leurs responsabilités participent pleinement à la construction du Royaume en sanctifiant les réalités séculières. Tel est l'enseignement du concile Vatican II sur le rôle des laïcs, dont Aline Lizotte nous rappelle toute l'importance et la portée dans le contexte ecclésial actuel.

L'Université Notre-Dame (South Bend, Indiana, USA) tiendra au début de mars 2020 un forum public sur le *leadership* du laïcat dans l'Église et posera la problématique audacieuse du rôle du laïcat dans l'Église : le laïc n'a-t-il d'autre rôle dans l'Église que d'obéir à la hiérarchie ? Une dernière parution de la *Catholic News Agency*¹ (CNA) nous fait part de l'opinion de John Cavadini, qui est directeur du McGrath Institute for Church Life² et professeur de théologie à l'Université Notre-Dame. Il soutient que les opinions et les compétences ne peuvent pas venir uniquement de la hiérarchie, mais que l'on doit reconnaître au laïcat la force d'un *leadership*. On pourrait exposer sa pensée en traduisant : ce que pensent les laïcs peut-il avoir un certain poids dans l'Église ? Peuvent-ils avoir une certaine «autorité» ou toute force de proposition doit-elle venir uniquement de la hiérarchie ?

Co-responsables de l'Église et de ses actes

On est loin de l'affirmation de Charles de Montalembert³, qui proclamait au XIX^e siècle que son seul rôle dans l'Église était d'éviter le péché mortel ! Assistons-nous pour autant à une telle dégradation de l'autorité – surtout de l'autorité enseignante – que, sauf pour la proclamation des dogmes, l'enseignement du magistère n'a d'autre «autorité» que celle d'une opinion religieuse ou politique ?

John Cavadini cite le discours prononcé par Benoît XVI à l'occasion de la sixième assemblée ordinaire du Forum

«Les laïcs ne doivent pas être considérés comme «collaborateurs du clergé», mais plutôt comme des personnes réellement co-responsables de l'Église et de ses actes.»

1 - À retrouver dans [CNA](#).

2 - L'objet de cet institut est libellé ainsi : *Forming Faithful Catholic Leaders*.

3 - Journaliste, historien et homme politique français, Charles de Montalembert (1810-1870) est principalement connu comme théoricien du catholicisme libéral. Partisan de la liberté de l'enseignement, il fut l'un des auteurs de la loi Falloux (2 mars 1850).

international de l'Action catholique⁴ : «La coresponsabilité exige un changement de mentalité, notamment en ce qui concerne le rôle des laïcs dans l'Église. Ils ne doivent pas être considérés comme “collaborateurs du clergé”, mais plutôt comme des personnes réellement co-responsables de l'Église et de ses actes. Il est donc important de consolider un laïcat mûr et engagé, qui puisse apporter sa contribution spécifique à la mission ecclésiale dans le respect des ministères et des tâches que chacun a dans la vie de l'Église, et toujours en communion de cœur avec les évêques».

Dans sa première encyclique, le pape François, reprenant dans ses propres mots cet enseignement de son prédécesseur, écrit : «Les laïcs sont simplement l'immense majorité du Peuple de Dieu. À leur service, il y a une minorité : les ministres ordonnés. La conscience de l'identité et de la mission du laïc dans l'Église s'est accrue. Nous disposons d'un laïcat nombreux, bien qu'insuffisant, avec un sens communautaire bien enraciné et une grande fidélité à l'engagement de la charité, de la catéchèse, de la célébration de la foi. Mais la prise de conscience de cette responsabilité de laïc qui naît du baptême et de la confirmation ne se manifeste pas de la même façon chez tous. Dans certains cas parce qu'ils ne sont pas formés pour assumer des responsabilités importantes, dans d'autres cas pour n'avoir pas trouvé d'espaces dans leurs Églises particulières afin de pouvoir s'exprimer et agir, à cause d'un cléricalisme excessif qui les maintient en marge des décisions. Aussi, même si on note une plus grande participation de beaucoup aux ministères laïcs, cet engagement ne se reflète pas dans la pénétration des valeurs chrétiennes dans le monde social, politique et économique. Il se limite bien des fois à des tâches internes à l'Église sans un réel engagement pour la mise en œuvre de l'Évangile en vue de la transformation de la société. La formation des laïcs et l'évangélisation des catégories professionnelles et intellectuelles représentent un défi pastoral important⁵».

Le ministère laïc

Dans cette coresponsabilité, les laïcs sont appelés à des «ministères» que l'on qualifie aujourd'hui de «laïques». Qu'est-ce à dire ? Comme le dit le Décret sur l'apostolat des laïcs du concile Vatican II *Apostolicam Actuositatem* : «Les laïcs se préoccupent des exigences du Peuple de Dieu répandu sur toute la terre⁶». Ils ne sont donc pas uniquement des thuriféraires, des porte-flambeaux, des lecteurs à la messe du dimanche, des animateurs de pastorale, des préparateurs aux sacrement de baptême et de mariage, etc., c'est-à-dire des auxiliaires du clergé.

En raison de leur baptême et de leur confirmation, les laïcs sont envoyés au monde comme évangélistes. Ils ne sont pas des pasteurs – ce qui est propre aux ministères ordonnés, c'est-à-dire à ceux qui sont sanctifiés par le sacrement de l'Ordre, soit comme pasteurs (prêtres et évêques), soit comme «serviteurs» de la Parole et des actes de miséricorde corporelle et spirituelle (diacres) –, ils n'ont pas la tâche du gouvernement de l'Église (elle revient aux évêques et au

En raison de leur baptême et de leur confirmation, les laïcs sont envoyés au monde comme évangélistes.

4 - Donné à Castel Gandolfo le 10 août 2012.

5 - PAPE FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, n° 102.

6 - Vatican II, *Apostolicam Actuositatem*, n° 10.

pape). Ils ont comme mission et comme charge (*munus*) de témoigner de la parole et de l'enseignement du Christ dans toute les sphères de la vie humaine. Ils s'adressent à des hommes et à des femmes qui vivent quotidiennement cette vie humaine dans toutes ses difficultés et ses exigences.

Les exigences du Peuple de Dieu sont aussi bien celles de la vie physique, de la conception à la mort, celles de la santé, celles de l'équilibre psychologique, celles de la vie de l'intelligence et celles des mœurs de la volonté. Il n'y a aucune sphère de la vie humaine qui soit neutre, indifférente, exempte de la vérité évangélique, aucune sphère qui échappe à l'influence du Christ. Le salut qu'il est venu apporter s'adresse à tous les hommes et à tout l'homme.

Si, selon la devise de saint Pie X, tout doit être «instauré dans le Christ» (*Omnia instaurare in Christo*), toutes les activités des hommes ne doivent pas être confondues dans un seul domaine, une seule autorité. Tout appartient au Christ, mais tout ne doit pas être gouverné par la seule autorité de l'Église. C'est ici que prend place le *leadership* du laïc chrétien. Sa mission est d'instaurer dans le monde la vérité de l'Évangile ; elle n'est pas de faire d'une société politique une société théocratique.

La vérité de l'Évangile n'est pas uniquement – loin de là ! – une vérité culturelle, ni même une vérité culturelle, encore moins une vérité religieuse. Elle est d'abord une vérité humaine pleinement assumée, qui s'ouvre à une transcendance porteuse d'une plénitude. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, rien n'est neutre dans la vie humaine. Ou bien ses exigences sont respectées, ou bien elles sont bafouées et, bafouées, elles deviennent porteuses de souffrances et de malheur.

La vérité de l'Évangile est d'abord une vérité humaine pleinement assumée, qui s'ouvre à une transcendance porteuse d'une plénitude.

Le véritable *leadership* du laïc est d'aider la société à demeurer humaine, pour que ses membres politiques aient en leur conscience la liberté d'aimer et de servir Dieu et d'obéir pleinement à la Vérité de l'Évangile, dont le dépôt a été confié à l'Église.

Enseigner appartient aussi au ministère du laïc

Si les œuvres propres aux laïcs chrétiens consistent à construire une société humaine qui respecte ses propres lois ancrées sur l'inviolable dignité de la personne (respect de la vie, respect de l'éducation, soin des malades, protection de l'enfant, etc.), elle consiste aussi à s'occuper des exigences de vérité de l'intelligence humaine et des exigences d'une volonté bonne. Nous entrons dans un domaine qui n'est pas uniquement théologique.

Déterminer la vérité d'un savoir, déterminer la vérité morale ne se confine pas au fait de déterminer la vérité de foi et ses conséquences morales telle qu'elle est donnée par la Révélation. La vérité de foi peut devenir inaudible si elle n'est pas soutenue par une vérité humaine dont le discours de la raison doit manifester à la volonté que l'adhésion proposée par la foi, même si elle est indémontrable, est un bien, et même un grand bien pour l'intelligence. Ce rôle appartient à la philosophie, pourvu que cette discipline ne se réduise pas à n'être qu'une histoire de la pensée

exposant les diverses théories des penseurs modernes. Bien que cela soit largement contesté aujourd'hui, c'est aussi la tâche du philosophe – laïc ou non, chrétien – de remplir ce ministère.

Ce n'est pas qu'il y ait une «philosophie chrétienne» – la vérité philosophique n'est pas une vérité de foi –, c'est qu'il y a une façon de former l'intelligence qui tient compte de sa disposition nécessaire pour recevoir la vérité de la foi. Un discours théologique peut contenir des contre-vérités philosophiques qui détruisent la matière de ce qu'il prétend enseigner. Le philosophe, laïc ou non, pourra au nom de la vérité du raisonnement attaquer ce discours d'un théologien et lui montrer que ce qu'il semble enseigner au nom de la foi ou de la morale détruit ce qu'il veut transmettre.

C'est souvent ce qui se passe, aujourd'hui, dans la transmission, au nom de la foi, des vérités morales qui sont délivrées dans un contexte philosophique qui minimise cette même vérité morale. Par exemple, chaque fois que l'on enseigne que la rectitude morale d'un agir humain ne dépend que de l'intention de la volonté vers le bien fondamental en négligeant l'objet immédiat de l'acte, on induit un jugement de conscience qui s'appuie principalement sur la valeur d'un bien universellement louable au mépris de la vérité proximale de l'agir concret. Or la vérité morale d'un agir humain ne dépend pas d'abord de l'acquiescement de la raison aux valeurs universelles, mais de son adéquation concrète et singulière à l'acte qui doit s'accomplir. Cela n'est pas une affirmation théologique, mais philosophique.

On a rencontré cela dans les théories de la théologie de la libération quand elles ont été inspirées par des mouvements révolutionnaires. Vouloir la libération du peuple d'un système d'oppression injuste et déshumanisant ne justifie pas le cambriolage d'une banque sous prétexte que le capitalisme est un régime prétendument injuste ! De même, sauver la vie d'une femme dont la maladie rend la grossesse périlleuse ne justifie pas l'avortement thérapeutique ! Montrer la vérité d'une véritable justice, la vérité du respect intégral de l'enfant conçu, ne sont pas des tâches propres au seul ministère de

Défendre ces vérités et les mettre en valeur, ce n'est pas uniquement le rôle du magistère de l'Église mais aussi celui du *leadership* du laïc.

l'Église. Ce ne sont des vérités théologiques que dans la mesure où elles découlent de la loi naturelle, dont les principes communs reçoivent aussi l'autorité de la Révélation. Ces principes sont aussi et d'abord des vérités humaines qui appartiennent à la philosophie. Les défendre et les mettre en valeur, ce n'est pas uniquement le rôle du magistère de l'Église – elles n'en sont pas exclues, car elles sont parties intégrantes du Dépôt de la foi confié à l'Église –, elles sont aussi le rôle du *leadership* du laïc.

Il se peut que ce même laïc, philosophe de métier, trouve, même dans des textes de l'enseignement de l'Église, un enseignement moral soutenu par un raisonnement philosophiquement inadéquat. Que doit-il faire ? Se taire par respect ? Ou le signaler au nom de sa responsabilité comme laïc. Il peut même arriver qu'un laïc soit socialement plus libre de parler ? Son *leadership* l'autorise-t-il à donner son opinion ?

Voilà des questions qui seront peut-être traitées au forum de l'Université Notre-Dame aux USA.
Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr